



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT
DIRECTION REGIONALE DE CONSTANTINE

Sis à l'Adresse : 400 logement COSIDER Bloc Angle A1

Nouvelle Ville Ali Mendjeli-Constantine

N° Identification fiscale : 000016001405697

PROGRAMME DE LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES

**CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT
(MAITRISE D'ŒUVRE)**

TRANCHE INFERIEURE OU EGALE A 100 LOGEMENTS

N°09/HLV/DRC/AADL/2025

En application des dispositions de l'article 3.1.1.5.1 de la décision N° 42/DG/A.A.D.L/ 2017 du 27 Avril 2017 régissant la passation des marchés de l'A.A.D.L, L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT « AADL » -

Direction Régionale de Constantine lance un Concours National d'Architecture Restreint (maitrise d'œuvre) :

**PROJET : L'ETUDE ET SUIVI DE LA REALISATION DE 25 LOGEMENTS
PROMOTIONNELS AIDE (LPA) ET 04 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES Y
COMPRIS TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » SIS AU
POS N°02 A LA COMMUNE DE ZEGHAIA A LA WILAYA DE MILA.**

Il s'agit d'un Concours national d'architecture restreint aux architectes ou groupement d'architectes et/ou de bureaux d'études inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

A- CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :

a) Capacités professionnelles

Une copie de l'agrément, délivré par l'ordre national des architectes en cours de validité.

b) Capacité financière :

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaire égal ou supérieur à 4.000.000,00 DA. Il s'agit du chiffre d'affaire cumulé des cinq dernières années précédant l'année de lancement de l'avis de concours, justifié par les déclarations des impôts forfaitaires uniques ou des bilans financiers, déposés auprès des services compétents.

c) Capacités techniques :

1- Références professionnelles :

Ayant déjà exécuté la mission de maitrise d'œuvre (étude et suivi), durant les 10 dernières années, au moins :

Un projet classé à la catégorie « C » ou plus

Ou un projet de logement d'au moins 50 logements et plus en un seul tenant

Ou un cumul de projets de logements d'au moins 100 logements en prenant en considération les projets de 20 logements et plus.

Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution, délivrées par :

Des maitres d'ouvrage publics.

Des maitres d'ouvrage privés, accompagnées du permis de construire de l'opération concernée.

2- Moyens humains :

Il s'agit de :

Un (01) Chef de projet : Architecte ou ingénieur ou master en bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à 03 ans.

Justifiés par des CV, les diplômes, l'état nominatif CNAS/attestation d'affiliation ou /bordereau de déclaration auprès de la CNAS, CASNOS, fiche carrière/Contrat ANEM et les certificats et attestations de travail.

3- Moyens matériels :

Disposant des moyens matériels suivants :

01 véhicule automobile ;

01 micro-ordinateur ;

01 imprimante ;

Justifiés par tout document :

Carte grise et contrat d'assurances, contrat de leasing ou contrat de location.

Facture d'achat daté de dix (10) ans au maximum, procès-verbal de constat d'un commissaire priseur daté de douze (12) mois maximums à la date de la soumission.

B- CAS DE SOUMISSION EN GROUPEMENT :

Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement momentané d'architectes et/ou de bureaux d'études, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges. Le groupement doit être impérativement solidaire.

Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

Les moyens humains et matériels ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.

Seuls les soumissionnaires éligibles, présélectionnés seront invités à déposer leurs offres techniques, prestations et financières.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants mandatés, contre paiement d'une somme de 10 000 DA auprès de

La Direction de l'Agence Régionale AADL De Constantine

Sis à Boulevard de l'ALN, UV 07, site n°03

Nouvelle Ville Ali Mendjeli-Constantine

Les candidats intéressés par le présent concours sont invités à remettre le dossier de candidature, comportant les pièces suivantes :

1. Une déclaration de candidature
2. Une déclaration de probité selon modèle
3. Les statuts pour les sociétés (S'il y'a lieu)
4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
5. Tout document permettant de justifier et d'évaluer les capacités des candidats.

Le dossier de candidature est inséré dans une enveloppe cachetée, cette enveloppe est mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme.

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

La Direction de l'Agence Régionale AADL De Constantine

Sis à Boulevard de l'ALN, UV 07, Site N°03

Nouvelle Ville Ali Mendjeli-Constantine

La durée de préparation des offres est fixée ci-dessous à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel à la concurrence, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse écrite, selon les phases suivantes :

05 jours pour le dossier de candidature ; les candidats sont invités dans une première phase à remettre uniquement les plis des dossiers de candidature.

21 jours pour l'offre technique, prestations et financière ; Les candidats présélectionnés, seront invités par voie de presse à remettre leurs offres techniques, de prestations et financières. La date et l'heure limite de dépôt des offres (technique, de prestations et financière), sera comptée à partir de la date de la première parution de la publication.

Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres. Dans ce cas, il en informe les candidats par tout moyen et ce au moins quinze (15) jours avant la date de dépôt des offres.

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.

L'offre technique, de prestations et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, portant les mentions ci-après :

La dénomination du soumissionnaire, l'objet du concours, le numéro du concours ainsi que la mention « Offre technique », « de prestations » et « Offres de financière » selon le cas.
Ces enveloppes doivent être mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui porte l'objet du concours ; le numéro du concours et la mention « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La date et l'heure limite de dépôt des dossiers de candidature correspondent au dernier jour de la durée de leur préparation, au plus tard à 12H00 mn.

L'ouverture en séance publique du dossier de candidature, s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à quatorze heures (14 h 00).

Le délai de validité de l'offre est égal à la durée de préparation des offres cumulée augmentée de 03 mois à compter de la date de dépôt des offres.